II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 24 septembre 2009

portant nomination d'un membre espagnol et d'un suppléant espagnol du Comité des régions

(2009/754/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

(1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 [1].

(2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Juan José IBARRETXE MARKUARTU. Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Iñaki AGUIRRE ARIZMENDI,

DÉCIDE:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

a) en tant que membre:

— M. Francisco Javier LÓPEZ ÁLVAREZ, Presidente del Gobierno Vasco,

et

b) en tant que suppléant:

— M. Guillermo ECHENIQUE GONZÁLEZ, Secretario General de Acción Exterior, País Vasco.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 2009.

Par le Conseil
La présidente
M. OLOFSSON

[1] JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.